

## COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE CHAUFFAGE URBAIN : L'ESCARGOT

La commission d'enquête sur le chauffage urbain s'est réunie trois fois : les 4 février, 4 mars et 7 avril. La prochaine réunion est prévue le 10 juin. Qu'en est-il sorti ? Rien de concret jusqu'à ce jour. Un vrai escargot ! On attend encore le rapport de la Chambre régionale des comptes, annoncé pour juin.

Espérons, toutefois, que ce rapport fera un constat précis des raisons du prix excessif du

chauffage urbain de Clichy. La commission devra alors se pencher sérieusement sur le remboursement aux Clichois des surfacturations, la correction des anomalies juridiques, et sur de nouvelles bases de calcul et de contrôle des prix du chauffage. On en est encore loin, hélas ! Mais vous pouvez compter sur *60 Jours à Clichy*. Votre journal se fait un point d'honneur à tout vous dire sur ce dossier explosif.



# COMMUNE DE CLICHY

Clichy, le 18 mars 2010.

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES TECHNIQUES  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Linda MAGUARIAN  
Directeur Général

☎ : 01 47 15 30 70  
☎ : 01 47 15 30 74  
E-Mail : [dgst@ville-clichy.fr](mailto:dgst@ville-clichy.fr)

N° RM : DGSTELMAG2010 - 19  
Merci de rappeler nos références

## Compte rendu de la réunion du 4 mars 2010 de la commission d'information et d'évaluation du Chauffage Urbain.

### **Etaient présents :**

Monsieur le Maire

MM. Roberte DUMAS MARGUERY, Alain FOURNIER, *Maires Adjoint(e)s.*

MM. Guy SCHMAUS, *Conseiller Municipal.*

*Représentants des bailleurs sociaux :* M. Daniel BOURGEOIS – I3F, M. Patrick COUTTE, Efidis.

*Représentants des Amicales de locataires de l'OPH :* M. Jean-Luc BRACHET – UACI, Mme Jacqueline CREMIEUX – CSF, Mme JAUNEAU, CNL

*Représentants des copropriétaires :* M. J.C. VIAU, Mme BEZIAT, Mme MAZUCO, M. LANTIGNY.

*Personne qualifiée dans le secteur du développement durable :* M. Jean QUEBRE.

### **Assistaient également :**

*Pour l'administration :*

Mme L. MAGUARIAN, DGST- M. Olivier MENARD, OPH- François CHAPUS, Habitat.

*Pour le cabinet LYSYAS PARTNERS :* Maître Ivan TEREL

*Pour le cabinet FINANCE CONSULT :* MM. Alain HUE et Vincent PICARD

*Pour le cabinet COMPTE :* M. Philippe GIANI

### Rappel de l'ordre du Jour :

- Approbation du Compte Rendu de la commission du 4 février 2010
- Objectifs d'une négociation avec le concessionnaire
- Préparation des auditions futures devant la commission.

M le Maire ouvre la séance évoquant en premier lieu l'état d'avancement du dossier « chambre régionale des comptes - CRC » : le délégataire n'a pas répondu dans le mois imparti aux observations de la CRC portées dans le pré-rapport. Le rapport définitif de la Chambre devrait nous être communiqué en mai.

M le Maire précise les missions de la commission, qui devra élaborer le cahier des charges des doléances des usagers, portant à la fois sur la gestion antérieure et les perspectives de développement du réseau de chaleur. Il rappelle que le cabinet d'avocats LYSIAS est à la disposition de la Commission et des usagers pour l'évaluation des préjudices éventuels et la rédaction du mémoire.

M. SCHMAUS s'étonne que le procès-verbal de la commission communale des services publics locaux (CCSPL) ne soit pas encore diffusé. Il note également que les rapports d'audit annuels relèvent de façon systématique la cherté du prix de vente de la chaleur et regrette qu'aucune suite ne soit donnée à ces rapports.

M. Auffret informe la commission de l'inscription du procès-verbal à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal (16 mars) précisant que s'agissant de la délégation de service public du chauffage urbain, les membres de la CCSPL ont rejeté à l'unanimité les comptes du bilan annuel 2008. Il rappelle en outre que les remarques récurrentes et convergentes des audits réalisés par la ville de Clichy ont conduit à la saisine de la CRC par M le Maire.

M le Maire présente les experts, le cabinet Finance Consult ainsi que le cabinet d'expertise comptable COMPTES, qui participeront aux côtés de la ville à l'évaluation du préjudice, comme il s'y est engagé lors de la première séance de la commission.

Les membres de la commission invités à exposer leurs doléances ou observations regrettent quelques retards administratifs dans l'envoi des convocations et comptes-rendus qui seront dorénavant transmis par mail.

S'ils déplorent la complexité des rapports financiers, ils notent toutefois des éléments plus accessibles dans les rapports examinant les aspects techniques et souhaitent que leur soient exposées les actions correctives entreprises par la Ville. Ils sont interpellés par les baisses importantes de rendement de production ainsi que par le prix de vente de la chaleur au L.E.M (concessionnaire Levallois). Ils s'étonnent également de l'attitude de la SDCC qui ne répond pas aux questions soulevées par les experts comme le souligne les rapports remis en séance « Finance Consult / Marc Schaefer » Novembre 2009.

Mme MAGUARIAN revient sur la structure tarifaire binomiale du prix de vente de la chaleur aux Clichois et précise la part de vapeur importée de la CPCU pour répondre à la totalité des besoins des usagers. Elle rappelle la spécificité du contrat tripartite ayant pour objet de satisfaire les besoins d'une partie de LEVALLOIS: le prix de vente échappe à la structure binomiale et les besoins sont réputés être couverts par le seul transfert de vapeur de la sous-station CPCU à la sous-station située en limite des territoires de CLICHY et LEVALLOIS. Elle expose l'analyse des abonnements et puissances souscrites faite par Marc SCHAEFFER ainsi que les tarifications de base et optionnelles. Enfin, elle fait état de la présentation des comptes annuels qui depuis l'exercice 2007 ne font plus apparaître les éléments financiers relatifs aux ventes à LEVALLOIS, renvoyant au périmètre réel de la Concession. Elle note en outre que les rendements des 2 derniers exercices ont chuté, posant ainsi à nouveau la question de la présentation des comptes adoptée depuis 2007 par la SDCC.

Le cabinet Finance Consult confirme l'absence de réponses précises du délégataire notamment sur l'application de la TVA réduite depuis 2006, les pertes de production et réseau le périmètre de la concession et l'inventaire des biens de la délégation.

Le cabinet d'avocats LYSIAS rappelle les procédures contentieuses encourues diligentées par la Ville et l'OPH. Il précise en outre que des contacts sont établis avec SDCC à la lumière du pré-rapport de la Chambre Régionale des Comptes et qu'il conviendra de procéder à l'évaluation de la nature des propositions.

Les membres de la commission rejettent une baisse tarifaire assise sur la seule application réglementaire de la TVA réduite au terme R2 du prix de vente de la chaleur et s'interrogent plus généralement sur les modalités de réduction des factures des usagers et rappellent les liens entre SDCC et la CPCU.

M le Maire ainsi que M .AUFFRET considèrent que la commission doit contribuer par ses travaux à nourrir la réflexion de la Ville.

Les experts proposent de construire un compte d'exploitation prévisionnel dès lors que le périmètre exact des activités relevant de la stricte délégation de service public pourra être défini, distinguant celles liées au transfert de chaleur vers LEVALLOIS devant être gérées au travers de la convention tripartite. Le compte d'exploitation prévisionnel conduira à la proposition d'une nouvelle structure tarifaire.

La ville pourra ainsi établir les bases d'une demande transactionnelle avec la SDCC.

Les perspectives de développement du réseau de chaleur dans le cadre de la loi « Grenelle » ainsi que l'évolution de l'outil de production avec l'introduction d'énergies renouvelables seront évoquées lors de la prochaine réunion fixée au jeudi 8 avril 2010.

Le secrétaire

**Claude LANTIGNY**

*Claude Lantigny*



# COMMUNE DE CLICHY

Clichy, le 10 février 2010.

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES TECHNIQUES  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Linda MAGUARIAN  
Directeur Général

T : 01 47 15 30 70  
F : 01 47 15 30 74  
E-Mail : [dgst@ville-clichy.fr](mailto:dgst@ville-clichy.fr)

N° RE : DGSTELMAG2010 - 15  
N° de rappel : voir références

## Compte rendu de la réunion du 4 février 2010 de la commission d'information et d'évaluation du Chauffage Urbain.

### **Étaient présents :**

Monsieur le Maire

MM. Roberte DUMAS MARGUERY, Mireille GITTON, Alain FOURNIER, Ansoumany SYLLA, *Maires Adjoint(e)s.*

MM. Guy SCHMAUS, Georges PUTEGNAT, Stéphane COCHEPAIN, *Conseillers Municipaux.*

*Représentants des bailleurs sociaux :* M. Daniel BOURGEOIS - I3F, M. COUTTE, Efidis.

*Représentants des Amicales de locataires de l'OPH :* M. Jean-Luc BRACHET - UACI, Mme Jacqueline CREMIEUX - CSF, Excusée : Mme JAUNEAU, CNL

*Représentants des copropriétaires :* M. J.C. VIAU, Mme BEZIAT, Mme MAZUCO, M. LANTIGNY.

*Personne qualifiée dans le secteur du développement durable :* M. Jean QUEBRE.

### **Assistaient également :**

*Pour l'administration :*

M. Gilles BACQUAERT, DGS - Mme L. MAGUARIAN, DGST- M. Olivier MENARD, OPH-François CHAPUS, Habitat - Alain GUILLEBAUT, DGSTDD.

*Pour le cabinet LYSYAS PARTNERS :*

Maitres MABILE et TEREL

### Rappel de l'ordre du Jour :

- Installation de la commission
- Présentation des membres
- Recueil des observations
- Point sur les procédures en cours (intervention du cabinet d'avocats Lysias)

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres de la commission présents. Il indique que cette première réunion sera consacrée à l'installation des membres et au fonctionnement de cette commission. Il présente chacun des membres.

Il affirme le principe de la transparence et l'accès des membres à tous les documents du dossier de la délégation de service public de chauffage urbain. Il souhaite,



que si la Ville met ses documents à la disposition de la commission, l'ensemble des membres mettent aussi les informations concernant leurs relations avec le concessionnaire à la disposition de la commission.

Concernant le rapport du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, diligenté à la demande de la Ville, il indique qu'il ne peut encore être mis à la disposition de la Commission, les échanges formels entre la CRC et la Ville étant en cours.

Pour le bon fonctionnement de la Commission, monsieur le Maire propose de désigner monsieur Ansoumany SYLLA, Vice Président et monsieur Claude LANTIGNY, secrétaire.. **Proposition acceptée.** Les interlocuteurs pour l'administration seront Linda MAGUARIAN, Alain GUILLEBAUT de la DGSTDD et François CHAPUS du service de l'Habitat.

Monsieur le Maire indique que les enjeux du dossier se situent aussi sur les orientations en matière d'extension du réseau dans les ZAC, les programmes de logements sociaux et les autres catégories d'habitat.

Madame MAGUARIAN dresse un historique de la Concession, de la configuration des installations en matière de chaudières, de longueur de réseau et de nombre de sous-stations. Elle présente le principe de la structure binomiale du tarif (R1 et R2).

Chacun des membres prend la parole et il ressort :

- Le principe de transparence et d'accès aux pièces du dossier est apprécié. Quel sera le rythme des réunions.
- Les membres souhaitent aboutir sur la compréhension de la concession et de la tarification. La structure du prix est incompréhensible.
- Les avis sont unanimes sur le coût trop élevé du service.
- Les représentants de locataires et de copropriétaires souhaitent connaître les conditions de tarification des autres catégories d'abonnés.
- Certaines copropriétés ont fait des travaux et ont tenu des objectifs de température. Malgré ces efforts, le prix n'a cessé d'évoluer.
- Les membres sont intéressés par des orientations en termes d'économies d'énergie.
- Si la commission est favorable à l'aboutissement rapide d'une baisse durable des tarifs, certains membres souhaitent que les actions sur le passif se poursuivent.
- Il convient de statuer sur le devenir de la concession en raison des incidences en matière d'aménagement des ZAC.
- Une question sur la qualité du contrôle exercé par la ville et comment aborder la sortie de la concession.
- La loi Grenelle prévoit un Fond Chaleur, une TVA réduite sur le sur les réseaux alimentés à partir de 50% d'énergies renouvelables.

Les avocats du cabinet *LYSIAS* font un point sur les procédures en cours. La ville a entamé deux démarches, l'une en contentieux sur le préjudice et une autre en négociations et transactions avec les avocats du concessionnaire.

Les représentants des abonnés sont informés que les contentieux groupés ne sont pas efficaces et qu'il est plus stratégique que chacun des abonnés saisisse les tribunaux, ce qui donne du poids au contentieux et fait que l'aboutissement ou non du contentieux se fasse sous le regard du juge.

Il est rappelé que le Conseil Municipal n'a autorisé que le cabinet Lysias pour les actions présentées. La déontologie ne permet aucune autre négociation par des intermédiaires non désignés officiellement.

Par ailleurs, il est aussi rappelé que la Ville a demandé à la Cour Régionale des Comptes (CRC) un rapport sur la concession. Un rapport de la CRC a été transmis au Concessionnaire. De plus, en complément des audits financiers et techniques, il apparaît opportun de faire appel à une expertise comptable des exercices 2004 à 2008.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 4 mars 2010 à 19 heures. L'ordre du jour sera consacré à la préparation d'un questionnaire en vue de l'audition du concessionnaire. Le cabinet d'audit *Finances Consult* sera convié.

Il est remis à chaque membre un exemplaire du rapport d'audit financier et du rapport technique sur le rapport d'activités 2008 du concessionnaire.

La réunion est levée.

Claude Lantier

